



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Examens et Concours

DIEC/18-793-1800 du 15/10/2018

**BACCALAUREATS GENERAL, TECHNOLOGIQUE - BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR -
EXAMENS PROFESSIONNELS - PREVISIONS DES CAPACITES D'ACCUEIL DES CENTRES
D'EXAMENS - SESSION 2019**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mail : catherine.riperto@ac-aix-marseille.fr

Les chefs d'établissement, centre d'examen, dont la capacité d'accueil devrait être modifiée pour la prochaine session d'examen, en raison de travaux programmés au cours de la période de mai à juillet 2019, adresseront à mes services, au plus tard le **vendredi 19 octobre**, le tableau ci-joint.

Dans le cas où des travaux seraient programmés je vous remercie de m'indiquer exactement les zones de votre établissement touchées par ceux-ci.

En effet, en raison des difficultés croissantes pour affecter les candidats pour les examens, je compte sur vous pour envisager l'accueil en effectif réduit plutôt qu'une impossibilité totale.

Concernant les capacités d'accueil des centres d'examens professionnels, une information sera disponible sur la plateforme « ex pro » le 15 octobre prochain.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**CAPACITES D'ACCUEIL DES CENTRES D'EXAMEN
BACCALAUREATS
BTS
SESSION 2019**

Désignation de l'établissement et cachet

Nature des travaux en cours ou programmés *(Merci de détailler les zones de votre établissement concernées et l'impact sur le fonctionnement de votre établissement)*

Capacités d'accueil disponibles :

Epreuves anticipées :

Epreuves terminales BCG / BTN :

Epreuves pratiques et professionnelles BTN :

BTS :

Aucune capacité *(préciser l'impossibilité)*

Observations

A

le

Signature du chef d'établissement

Document à renvoyer dûment renseigné au Rectorat DIEC 3.02 pour le 19 octobre 2018 au plus tard